26me Année N° 6156 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Jeudi 23 Juin 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

Roubaix-Tourcoing: Trois mois : 13.50
» » Six mois : 26.»»
» » Un an : 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois : 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c
Réclames : » . . . 50 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de *l'Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureaux de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 22 JUI N1881

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	21 JUIN	22 JUIN
3 0/0	86 40 ./.	86 25 ./.
3 0/0 amortissable	88 40 ./.	88 50 ./.
Amortissable nouveau	87 35 ./.	87 20 ./.
4 1/2 0/0	114 00 ./.	115 00 ./.
Emprunts 5 0/0	119 30 /.	119 50 ./.

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié & Cie.	21 JUIN	22 JUIN
3 0/0	86 47	86 32
3 0/0 amortissable	88 45	88 37
3 0/0 amortissable nouv.	87 42	87 30
5 0/0	119 57	119 80
Banque de France	5700 00	0000 00
Banque d'Escompte	875 00	890 00
» Hypothécaire	680 00	682 00
» de Paris	1337 00	1340 00
Foncier Algérien	730 00	728 00
Foncier de France	1780 00	1780 00
Mobilier	775 00	775 00
Générale	758 00	760 00
Union	1348 00	1360 00
Suez	1850 00	1840 00
Unifiée	386 00	386 00
Italien	94 35	94 60
Russe 1877	00 0/0	95 1/16
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	681 00	681 00
Chemins espagnols	000 00	797 00
Chemins autrichiens	803 00	805 00
Lombards	276 00	276 00
Nord d'Espagne	652 00	647 00
Saragosse	570 00	570 00
Panama	537 00	533 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 22 juin.
Ventes 200 b. Marché calme.
Liverpool, 22 juin.
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.
New-York, 22 juin.
New-York, 11 1/16.
Recettes 4,000 b.
New-Orléans low middling 77 ./.
Savannah » » 79 ./.

BULLETIN DU JOUR

Les troubles de Marseille sont terminés. Nous revenons plus loin sur les scènes de violence dont cette ville a été le théâtre, et nous complétons nos informations d'après les journaux marseillais et les dépêches officielles.

A la Chambre, on a renvoyé à demain une interpellation de M. Baudry d'Asson sur la fermeture du collège de Rennes, puis on a adopté les budgets de l'intérieur, de la justice des postes et des télégraphes.

Une proposition de M. Baragnon tendant à régler les sectionnements pour les élections municipales a donné lieu a un assez vif incident. M. Barne a demandé l'ajournement de la discussion; il a été repoussé par 135 voix contre 132. L'affaire de la fermeture du collège de Vannes est ensuite venue en délibération. Le ministère a obtenu un ordre du jour pur et simple, qui lui a été accordé par 149 voix contre 118. On a remis ensuite à lundi les débats sur la loi de l'enseignement primaire.

Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser à nos agents de l'étranger, un exposé de la politique de la France dans les questions du Monténégro, de la Grèce et de Tunis. Il y est constaté que la politique française s'est constamment inspirée d'un sincère désir de maintenir la paix. En ce qui concerne la question tunisienne la circulaire dit que le bey n'a pas tardé à comprendre nos intentions bienveillantes, et qu'il a consenti à signer le traité proposé, traité qui produira de grands bienfaits à la Tunisie. La France aidera l'administration tunisienne à se régulariser, et favorisera de sa protection impartiale les entreprises que tenteront toutes les nations.

Dans le conseil des ministres tenu hier matin, M. Constans a rendu compte des mesures qui ont été prises à Marseille où aucun incident nouveau ne s'est produit et qui paraissent avoir abouti au rétablissement complet de l'ordre.

Le conseil s'est entretenu en outre des questions posées par MM. Viette et Jacques, et dont le but est déjà connu, des questions adressées au gouvernement par M. Baudry-d'Asson sur la compétence des conseils académiques, et par M. Wallon, sur l'exclusion de certains livres religieux des bibliothèques scolaires.

Le *Times*, parlant des troubles de Marseille, dit qu'il serait déplorable, désastreux même, que pour l'annexion d'un petit pays musulman, il dût y avoir rupture entre la France et l'Italie. Les gouvernements des deux pays feront des efforts pour que ce fâcheux incident de Marseille soit terminé le plus tôt possible. L'Angleterre tout entière désire le maintien de la paix et des bons rapports entre la France et l'Italie, comme entre la France et l'Angleterre. L'Angleterre n'a nullement intention de s'ingérer directement dans la question tunisienne : ses intérêts ne l'exigent pas. Le devoir du gouvernement anglais est de sauvegarder les intérêts britanniques réels dans la Méditerrannée, et surtout en Egypte; aussi longtemps que ces intérêts ne seront pas menacés, et qu'il n'y a aucune raison de craindre, l'Angleterre pourra voir les agissements de la France en Tunisie avec regret sans doute, mais sans aucune inquiétude pour elle-même.

Le programme électoral du cabinet

On ne pourra toujours pas dire que le régime actuel soit celui du silence. Quels *paroliers* que les hommes qui nous gouvernent! quels discoureurs! Jamais un autre régime n'a fait pareil usage de la parole. Nous ne nous en plaignons pas, et nous serions même tout prêts à nous en féliciter, si les harangues de nos hommes d'Etat étaient, sous le rapport oratoire, des morceaux plus achevés ; malheureusement, ils pèchent toujours un peu par l'éloquence. L'art de parler avec tact, avec mesure, avec précision et, autant que possible, avec élégance, est une tradition des âges aristocratiques que ceux qui nous gouvernent se montrent peu soucieux de continuer.

Nous faisons cette observation d'une manière générale et sans songer plus spécialement au discours prononcé à Epinal par M. Jules Ferry, qu'à l'allocution adressée le même jour par M. Gambetta aux tabletiers en peignes. Nous ne dirons pas qu'au point de vue oratoire ces discours se valent, car celui de M. Ferry est incontestablement supérieur à celui de M. Gambetta. Nous nous bornerons à soutenir qu'ils sont tous deux également inférieurs à ceux que prononçaient sous d'autres régimes des hommes politiques placés dans la même situation qu'occupent aujourd'hui MM. Gambetta et Jules Ferry. A en juger seulement par les discours, il est facile de voir combien le niveau de nos hommes politiques a baissé depuis quelques années.

On avait annoncé que le discours de M. Jules Ferry contiendrait le programme du cabinet pour les élections générales. Et en effet M. Jules Ferry a parlé des élections, mais il n'a pas, a proprement parler, tracé de programme. Il s'est borné à affirmer que les élections seraient pures de toute ingérence officielle — il a même dit immaculées — et à indiquer, non pas le terrain que les républiéains devraient choisir, mais celui sur lequel ils devraient éviter de se placer.

« Elles (les élections) ne se poseront, a-t-il dit, sur aucun de ces deux terrains si périlleux pour l'avenir de la République, ni sur le terrain de la révision ni sur le terrain de la division. On ne fera pas dans ce pays-ci d'élections révisionnistes : il faut que les hommes politiques qui substituent — trop aisément — leurs visées particulières à celles du pays, ou qui considèrent exclusivement l'opinion de certains groupes importants, sans doute, et qui ont dans le pays une part d'action qu'il ne faut pas dédaigner, mais qui sont bien loin de représenter la direction moyenne de l'esprit public; il faut, je le répète, que ces hommes politiques en prennent leur parti; on ne fera pas accepter à la France la révision de la Constitution, comme le drapeau des élections prochaines. »

Ainsi les élections, dans la pensée de M. le président du conseil, ne doivent pas se faire sur la question de la révision. C'est fort bien, et nous croyons qu'en effet le terrain serait mal choisi pour le cabinet et pour le Gouvernement. Mais M. Jules Ferry a fait suivre cette déclaration très sage de cette autre affirmation que les élections ne devaient pas « se faire sur le terrain de la division. » Ce qui veut dire, sans doute, que les républicains devraient adopter tous le même mot d'ordre et éviter tous également, par conséquent, de se placer sur ce terrain de la révision. Or, comme plusieurs groupes très importants se sont déjà placés, de l'aveu du ministre lui-même, sur ce terrain défendu et manifestent la ferme intention de s'y maintenir, il en résulte que cette union de tous les républicains, qui est dans les vœux de M. le président du conseil, a cessé d'exister ~~en fait, puisqu'il y a~~ déjà parmi les républicains des révisionnistes et des anti-révisionnistes. En un mot, il y a contrrdiction entre les deux termes posés par M. Jules Ferry comme bases de son programme : Pas de révision et pas de désunion.

M. Ferry estime d'ailleurs que les élections marqueront le triomphe définitif de la politique modérée. Or, il est curieux de savoir ce que le président du conseil considère comme une politique modérée. Il a pris lui-même la peine de la définir cette politique, en la célébrant dans les termes suivants :

Est-ce que la politique modérée s'est montrée réfractaire à cette immense réforme, la plus grande de toutes les réformes assurément, la réforme de l'éducation? Est-ce qu'elle a marchandé son concours? Est-ce qu'elle a reculé devant aucun problème? Et si vous possédez dans quelques jours la trilogie à laquelle depuis longtemps l'instinct républicain s'est confié : obligation gratuité, laïcité de l'enseignement, à qui le devez-vous, sinon à la politique modérée? Est-ce que la politique modérée s'est montrée plus réfractaire à la réforme des institutions vieillies? Est-ce que nous n'avons pas pris l'initiative d'une réforme de la magistrature, question grave, messieurs, difficile, complexe, qui peut être abordée de bien des manières, sont au point de vue des nécessités présentes, et sur le terrain des expédients, soit au contraire comme une grande réforme démocratique ayant pour but de mettre en rapport l'organisation de la justice avec l'ensemble des principes et de l'organisation républicaine.

La politique modérée telle que la définit M. le ministre implique donc la continuation de la lutte engagée contre l'esprit religieux, elle implique aussi la forme de ce que M. Ferry appelle « les institutions vieillies. » Or, parmi ces institutions le ministre désigne nominativement la magistrature. Tout est relatif en ce monde, et une pareille politique n'est évidemment modérée que par comparaison, par exemple, avec celle de M. Clémenceau ou de M. Rochefort. Nous devons savoir gré en tout cas à M. Ferry de l'avoir nettement précisée. Nous savons désormais à quoi nous en tenir sur ce que le Gouvernement veut et ne veut pas : il ne veut pas de la révision, c'est-entendu ; c'est la seule chose qu'il refuse aux radicaux. Il est d'accord avec eux sur tout le reste.

RIXES SANGLANTES
DANS LES RUES DE MARSEILLE
Entre Français et Italiens

Nous continuons à emprunter au *Petit Marseillais*, le récit détaillé, des faits qui nous ont été succinctement signalés par notre correspondant :

La journée de Lundi

Des scènes de désordre et de violence ont continué à se produire dans la journée d'hier, malgré les mesures prises pour rétablir le bon ordre.

Ce qui se passe à Marseille depuis quatre jours est profondément attristant. Il ne s'agit pas pour le moment de rechercher qui a commencé et quels sont les premiers provocateurs; il s'agit de couper court immédiatement à une agitation qui déshonore Marseille. Si les mesures d'ordre prises jusqu'ici sont inefficaces, il faut en prendre de plus énergiques et ne négliger aucune des précautions qui peuvent garantir la sécurité, aussi bien des Marseillais, que des étrangers qui sont les hôtes de Marseille.

Il est inadmissible que, dans une des plus grandes villes de France, ou ne puisse avoir raison d'une poignée de perturbateurs, et que, pendant quatre jours, toute une population soit dans l'émoi par le fait de ces perturbateurs.

Est-ce que, chaque matin, nous allons nous demander : Est-ce que ce soir, ça ne recommencera pas? — De représailles en représailles, allons-nous arriver à une guerre à coups de couteaux?...

C'est déjà trop que le sang ait coulé dans les rues de Marseille; il faut que ce sang versé soit le dernier.

Les Marseillais, qui, dans tant de circonstances, ont donné des preuves de leur générosité et de leur patriotisme, ne voudront pas compromettre leur réputation par des scènes de sauvagerie indignes d'un peuple civilisé.

Quant aux Italiens, ils voudront bien, nous l'espérons, se souvenir qu'ils sont nos hôtes et que ce n'est pas le couteau à la main qu'ils ont à défendre leurs griefs contre la France, si toutefois ils ont quelque motif d'en avoir.

Voici des renseignements sur les incidents qui se sont produits sur les divers points de la ville :

Dans la nuit de dimanche à lundi

Les exigences de l'heure nous ont forcé, hier, à arrêter notre compte-rendu des regrettables incidents qui se sont produits pendant cette journée néfaste, à 4 heures du matin. C'est à cette heure que nous allons reprendre le récit des événements.

Nous devrons toutefois signaler avant quelques faits qui n'étaient point encore, hier, parvenus à notre connaissance.

Vers dix heures, une bagarre effrayante avait lieu sur le cours Belzunce et dans la foule se trouvèrent mêlés quelques enfants. Si nous devons en croire certains renseignements qui nous paraissent dignes de foi, une petite fille âgée d'une douzaine d'années aurait été renversée dans la lutte qui a eu lieu, piétinée, broyée sous les pieds d'une cohue en délire et serait morte quelques jours après des suites de ses blessures.

A peu près à la même heure, éclatait sur la voie publique, en face d'une buvette tenue par la veuve G..., à l'angle de l'avenue d'Arcole et du boulevard National, une rixe sanglante où le couteau jouait encore le principal rôle. Un Italien frappé d'un coup de stylet dans le flanc, rentrait dans l'établissement en s'écriant : « Je suis mort! » Le pauvre diable a été transporté à son domicile, où il a reçu les premiers soins. Son état paraît désespéré.

En ce moment le sergent de ville chargé de maintenir le bon ordre dans la salle de bal attenant à l'établissement, bal qui, malgré la prétendue défense municipale avait lieu ce soir-là, jugea prudent d'intervenir et, de son autorité privée, ordonna la fermeture immédiate de la salle.

Pendant ce temps-là, la rue Hoche était le théâtre de scènes épouvantables. Devant une salle de bal, fermée toutefois ce soir-là, et établie dans la rue Larrey, une querelle provoquée par les événements du jour était entamée entre des Français et des Italiens. Bientôt la querelle dégénérait en rixe au milieu même de la rue Hoche. Les adversaires devaient être environ une vingtaine, tant Français qu'Italiens. La bataille fut terrible, les couteaux en furent la principale arme de la part des Italiens, mais les Français s'armèrent de barreaux de chaises qu'ils prirent dans une buvette voisine et de pierres aux arrêtes aiguës qu'ils ramassèrent sur la voie qu'on venait d'engraver.

Depuis 11 heures jusqu'à 2 heures du matin, cette lutte fut énergiquement soutenue de part et d'autre, et quelques-uns des combattants furent grièvement blessés. A la naissance du jour, l'aspect de la rue Hoche était vraiment désolant. A la hauteur du no 37, on apercevait çà et là sur les trottoirs et au milieu de la voie, des débris de chaises, des mares de sang caillé tigrant la poussière grise de taches d'un rouge sombre.

Dans le courant de la même nuit, vers une heure et demie, le gardien de la paix Grimaldi était frappé d'un coup de couteau dans la poitrine, au milieu de la rue Haxo. La blessure n'est heureusement pas d'une grande gravité.

La brigade de sûreté, dirigée par M. le commissaire de police Galijan, opérait, pendant ce temps, une razzia générale dans la rue de la Couronne, 66 Italiens étaient mis en état d'arrestation, ce qui portait pour la seule soirée et nuit du dimanche au lundi le chiffre total des arrestations à 121.

Lundi — entre 4 & 5 heures du matin

On aurait pu croire que, grâce aux dispositions militaires prises par l'autorité supérieure le jour qui commençait à poindre ne serait mar ue par aucune scène de violence. Ces prévisions ont été malheureusement trompées.

En effet, vers 4 heures et demie, une rixe sanglante avait lieu sur la place Pentagone. Un jeune ouvrier italien, portant son pain sous son bras et se rendant à son travail, fut assailli sur la place Pentagone par un groupe de jeunes gens, qui eurent bientot fait de lui mettre le visage en sang. Un sergent de ville du bureau du 15e arrondissement essaya d'intervenir, mais il dut, devant les exigences de la foule surexcitée laisser en liberté le principal agresseur du pauvre ouvrier qui s'enfuit la tête en capilotade.

Vers la même heure, une bataille avait lieu sur la place d'Aix entre des ouvriers français et des ouvriers italiens qui venaient travailler à une maison en construction. Après un quart d'heure environ de lutte, les Italiens abandonnèrent la partie et s'enfuirent dans diverses directions.

Vers cinq heures du matin, un italien, sans provocation aucune, portait, sur la Cannebière un coup de poing dans le creux de l'estomac d'un ouvrier qui se rendait à son travail et le renversait sur le sol. En même temps une rixe éclatait à l'angle de la rue Paradis et de la rue Sainte, mais sans avoir d'autres suites que de fortes contusions.

Quelques rixes éclataient en même temps du côté de la rue Junot, du boulevard de la Paix, des rues Bernard-du-Bois, Malaval, du Bon-Pasteur, mais ne nécessitaient pas l'intervention de la force armée.

Tout faisait craindre que la situation ne fût grave aux abords de la tannerie Jullien, dont les ouvriers actuellement en grève ont été remplacés par des Italiens, du côté du bassin du carénage et surtout à l'entrée des ouvriers dans les immenses établissements des Docks. Aussi toutes les précautions avaient été prises pour la circonstance.

La rue Jullien et le Boulevard National étaient semés de gardiens de la paix, prêts à faire appel à la force armée pour réprimer toutes les scènes de désordre qui auraient pu se produire. M. Teyssède, commissaire de police du quartier, présidait en personne à la rentrée des ateliers qui s'est effectuée au milieu du plus grand calme.

Au bassin de Carénage et aux Docks

Au bassin du carénage se trouvaient quelques agents de la sûreté, pour veiller à ce qu'aucun incident regrettable ne puisse se produire. Tout s'est ainsi passé dans le plus grand ordre.

Mais les endroits que l'on croyait les plus exposés à être le théâtre des scènes sanglantes étaient sans contredit les terrains des docks. Aussi toutes les dispositions avaient été prises. A 4 heures 1/2 du matin, le 76e bataillon de chasseurs prenait position sur la place de la Joliette et formaient les faisceaux sur le trottoir, en face de la gare des docks. M. le maire de Marseille s'était installé en permanance au bureau de police de M. Saint-Jean, commissaire de police des ports, en compagnie de M. Théophile Fabre, conseiller municipal, et de MM. Ramondenc, commissaire spécial de la sûreté, Vidal, Prieur et Saint-Jean, commissaires de police.

Quelques instants après, arrivaient M. Nicolas, adjoint délégué à la police municipale, qui venait de terminer sa tournée dans les quartiers excentriques, et M. Morges, adjoint.

L'attitude des ouvriers est froide, il est même un instant question de ne pas commencer le travail si tous les Italiens ne sont pas congédiés. Bientôt la réflexion fait prévaloir le bon sens, et tout rentre dans le bon ordre.

M. le maire, d'ailleurs, de son côté, invitait les ouvriers au calme et leur recommandait de garder une attitude digne de citoyens d'une République libre et fidèle observatrice des lois. D'autre part, MM. Fabre, Nicolas et Morges répétaient les mêmes propos et affirmaient aux travailleurs français qu'il serait tenu compte de leurs justes et légitimes revendications. Après ces exhortations, l'appel réglementaire a eu lieu en face de la 7e section dite : « Des Vitrés, » et les ouvriers sont ensuite rentrés à leur travail.

UNE LETTRE DE LITTRÉ

Les libres-penseurs veulent prendre leur revanche de l'enterrement religieux de Littré, en faisant une démonstration anti-cléricale le 25 juin.

Le cardinal Guibert a été averti, nous le disions hier, que des groupes attendraient son arrivée, le 25 juin, à la chapelle de Montmartre, où il doit dire la messe.

L'initiative de cette manifestation serait due à un nouveau cercle de libres-penseurs appelés « les Vengeurs de Littré. »

Or, pour montrer combien ces « libres-penseurs » tiennent compte de la poussée libre des autres, il n'y a qu'à citer une lettre de Littré, qui figure dans la *Vie du R. P. Millériot*, ouvrage tout récent.

Le jour où le P. Millériot s'éteignit, son supérieur, le R. P. Pitot, transmit la nouvelle de sa mort à Littré, qui répondit à un des amis du P. Pitot :

C'est vivre quelques jours de trop que de vivre pour voir mourir des hommes tels que le Père Millériot. C'est une grande perte pour moi. Il a été pour moi d'une bonté angélique. Il m'aimait, sans que rien en moi pût motiver cette affection de sa part. Je ne la méritais pas, mais j'en jouissais comme d'une grâce et je lui en étais bien reconnaissant. *La grâce nous est donnée sans qu'on la mérite, vous le savez mieux que moi.*

Remerciez beaucoup le Père supérieur et dites-lui que la demarche qu'il fait faire aujourd'hui près de moi m'est bien douloureuse en son motif, mais qu'elle m'est aussi bien douce par l'attention qu'il me témoigne.

Après c'est lecture, il est moins que jamais permis de douter que le retour de Littré aux idées spiritualistes et religieuses fût libre, réfléchi et lentement accompli.

Les manifestations à Toulouse

Depuis qu'il est question du déboulonnement de la statue de sainte Germaine, de nombreuses personnes vont déposer des fleurs et des couronnes et prier au pied du monument.

Nos libres-penseurs n'ont rien trouvé de mieux que d'envoyer, dans la soirée du 16 juin, sur la place Saint-Georges, une bande de trois ou quatre cents individus chargés de provoquer un petit scandale dont les seuls « cléricaux », bien entendu, seraient déclarés responsables.

Dès neuf heures du soir, en effet, les *Borromés* en question, comme les appelle le *Messager de Toulouse*, commençaient une promenade circulaire autour du monument de la place Saint-Georges en chantant la *Marseillaise* et quelques chansons grossières. Un certain nombre d'entre eux parlaient même de franchir les grilles et de « faire sauter » la sainte. Comme ce n'était pas l'avis de tout le monde, il s'ensuivit naturellement une petite bousculade.

Hier soir, dès huit heures, une foule compacte stationnait sur la place Saint-Georges. De nombreux agents de police s'efforçaient de rétablir la circulation. Des bandes de *citoyens* parcouraient les rues voisines, menant grand bruit et accueillant par des huées les personnes qui passaient, quand ces personnes n'étaient pas vêtues de blouses.

Vers neuf heures, enfin, ce joli monde s'est réuni sur la place Saint-Georges, a entonné la *Marseillaise* et donné le signal du désordre — désordre qui a duré jusqu'à l'arrivée des gendarmes à cheval. Ces derniers ont exécuté une charge au trop et ont balayé en un quart d'heure la place Saint-Georges, la rue Saint-Antoine-du-T, rue de la Pomme et autres. Les habitants et les boutiquiers ont reçu l'ordre de fermer leurs portes.

A onze heures, la circulation était encore interdite dans tout le quartier.

La police a opéré une trentaine d'arrestations. Est-il utile d'ajouter que parmi les personnes arrêtées il se trouve fort peu de voyous? C'est, comme la veille, le lapin qui a commencé.

Voilà, dit en terminant le *Messager de Toulouse*, une soirée qui doit rappeler à M. Merlin et à ses agents les plus beaux jours de l'exécution des décrets.

SÉNAT
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 21 juin
PRÉSIDENCE DE M. CALMON.

LA SÉANCE

La séance est ouvertes à 3 h. 1/4.

Après la lecture du procès-verbal, le Sénat aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de MM. Baragnon et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de régler les conditions du sectionnement dans les élections municipales et d'ordonner, dans les communes où ces conditions n'existeraient pas, de nouvelles élections municipales avant le choix des délégués sénatoriaux.

M. Barne demande l'ajournement de la discussion, il dit que la proposition contient des inexactitudes.

M. Baragnon proteste.

M. Barne prétend que la prise en considération du projet affaiblirait l'autorité des conseils généraux.

M. Baragnon dit qu'il est d'accord avec M. Constans, il ajoute qu'il est urgent de voter une loi pour éviter les abus dans les futures élections. (Applaudissements à droite.)

M. de Gazagne dit qu'autrefois M. Baragnon ne pensait pas ainsi.

M. le président dit que l'ajournement va être mis aux voix.

Cris .. il y a une demande de scrutin.

M. Batbie. — Je ne descendrai pas de la tribune. (A gauche) : Couvrez-vous, M. le Président.

Le président se couvre et la séance est suspendue.

Une vive agitation se manifeste à la reprise de la séance. M. le président dit qu'il ne faut pas qu'il y ait surprise dans le vote.

L'ajournement est repoussé par 135 voix contre 132.

M. Fresneau adresse une question à M. Jules Ferry, président du Conseil, au sujet de la fermeture du collège de Vannes.

M. Jules Ferry répond que le principal du collège de Vannes a été condamné par le conseil académique ; je n'ai ni le droit, ni la volonté, ajoute le ministre de briser sa décision.

M. Bochet dit qu'il s'adresse à l'équité du ministre.

M. le président rappelle l'interrupteur à l'ordre.

M. Bochet demande le motif de cette mesure.

M. le Président répond que c'est parce qu'il a pris la parole contrairement au règlement.

M. Fresneau dépose un ordre du jour motivé qui est repoussé.

L'ordre du jour pur et simple demandé par le ministre est voté par 149 voix contre 118.

L'interpellation de M. de Gavardie est renvoyée à jeudi, date de la prochaine séance.

La discussion de la loi sur l'enseignement primaire est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

CHAMBRE DES DÉPUTES
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 21 juin 1881.

Présidence de M. Gambetta

La séance

DISCUSSION DU BUDGET

La Chambre entre en séance à 2 heures et reprend la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1882.

M. Haentjens dit que l'on a fait des rectifications de chiffres qui sont des erreurs monstrueuses. (Bruit).

La Chambre passe à la discussion des articles du budget.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi relatif à l'impôt sur le papier et à la patente des éditeurs de publications périodiques.

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le Président annonce que M. de Baudry d'Asson demande à interpeller le ministre de l'instruction publique sur le jugement rendu par le conseil académique de Rennes portant fermeture du collège de Vannes, et que M. le ministre de l'instruction publique demande que la discussion de cette interpellation soit renvoyée après la discussion du budget.

M. de Baudry d'Asson demande à la Chambre de surseoir à statuer sur le jour de la discussion, jusqu'à ce que M. le ministre de l'instruction publique ait été entendu.

Le jour de la discussion sera fixé jeudi.

DISCUSSION DES ARTICLES DU BUDGET

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles du projet de loi relatif au budget de 1882.

M. Lenglé propose un amendement tendant à réduire de 69 millions le chapitre premier de l'état A (rentes 5 0/0). Cette réduction impliquerait la conversion.

M. Magnin dit que le gouvernement repousse l'amendement.

Le chapitre premier (chiffre de la commission) est mis aux voix, et a la majorité de 235 voix contre 15, sur 350 votants, est adopté.

En conséquence, la réduction proposée par M. Lenglé n'est pas adoptée.

Les chapitres 2 à 4 sont adoptés.

M. Janvier de la Motte, sur le chapitre 5 (intérêts et amortissement des capitaux du budget sur ressources extraordinaires), fait remarquer qu'il y aura environ un milliard à emprunter l'année prochaine, et qu'il conviendrait, pour le service de cet emprunt, d'ajouter 15 millions au chiffre de 190 millions proposé par la commission.

M. Rouvier, rapporteur, répond que le chiffre de 190 millions suffit à doter les emprunts déjà réalisés. Quant aux sommes inscrites à la dette flottante, elles ont leur dotation dans un autre chapitre qui pourra être augmenté plus tard, s'il y a lieu.

Puisqu'on parle du chapitre 5, il convient d'ajouter que 103 millions seulement y sont portés pour le remboursement des obligations sexennaires; les 67 autres millions pourront probablement être remboursés au moyen des excédants; mais on ne doit pas les inscrire avant que les excédants soient déclarés.

M Janvier de la Motte insiste sur la nécessité de préciser les chiffres si l'on ne veut pas avoir un budget fictif. Il n'est pas régulier d'inscrire seulement 190 millions au chapitre 5, quand on sait, a n'en pas douter, qu'il y aura au moins 205 millions à supporter.

Il est vrai que la Dette flottante est provisoirement chargée de 617 millions ; mais tout le monde sait que ces 617 millions devront être empruntés. Il faut donc en prévoir les intérêts.

M. Haentjens demande qu'il soit en outre ajouté 67 millions au chapitre 5, puisque 170 millions, et non 103, devront être remboursés aux obligations sexennaires.

M. Magnin dit que l'article 32 du projet de loi autorise le ministre à émettre des obligations sexennaires dans le cas où les ressources du budget ne permettraient pas de faire face au remboursement de la totalité des 170 millions. En 1880 et en 1881, les excédants des recettes ont suffi pour faire face aux échéances de ces exercices. Il en sera de même, on peut l'espérer, pour 1882.

M. Janvier de la Motte croit que le gouvernement est en mesure de remplir ses engagements, et on ne comprend pas pourquoi il ne demande pas les 170 millions qui lui sont nécessaires.

M. le président dit qu'il ne peut laisser dire qu'on veut tromper le pays, et invite l'orateur à retirer son expression.

M. Janvier de la Motte dit qu'il se servira du mot induire en erreur : on induit le pays en erreur, en lui présentant un budget qui n'est pas le budget réel, puisqu'on n'y fait pas figurer des charges exigibles.

M. Rouvier, rapporteur, cite un passage de son rapport ou l'on explique pourquoi le chapitre 5 ne porte que 103 millions pour le remboursement des obligations sexennaires au lieu des 170 millions qui sont exigibles en 1882. La France vit sous un régime de discussion et de contrôle. (Interruptions.)

M. Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre, ainsi que M. Blachère.

M. Rouvier, rapporteur, dit que sous un pareil régime on ne peut faire croire que l'on dissimule la vérité au pays.

M. Daguilhon Pujol dit que le rapporteur répond aux chiffres qu'on lui oppose par des digressions politiques. Le ministre a la prétention de ne pas faire entrer en ligne de compte ses excédants. Il est vraisemblable que ces excédants existeront, mais on ne peut contester que le gouvernement ne compte sur lui. L'on peut dire que le budget actuel n'est pas l'expression de la vérité.

M. Rouvier, rapporteur, répond que le gouvernement n'est pas obligé de rembourser 170 millions, puisqu'il a le droit de renouveler une partie de cette échéance.

M. Janvier de la Motte dit que ce système consiste à ne pas remplir ses engagements.

L'addition de 83 millions au chapitre 5, demandée par M. Haentjens, n'est pas adoptée.

Le chapitre 5 est adopté.

Les chapitres 6 à 14 sont adoptés.

M. Haentjens dit qu'il a établi que le crédit de 30 millions porté au chapitre 15 pour intérêts de la dette flottante ne sera pas suffisant.

M. Magnin répond que ce crédit sera probablement suffisant.

Le chapitre 15 est adopté, ainsi que les chapitres 16 à 19.

M. Guichard fait remarquer l'augmentation croissante du chapitre 20. (Dettes viagères pour la vieillesse).

Le chapitre 20 est adopté, ainsi que les chapitres 21 à 39.

M. de Gasté, sur le chapitre quarante (personnel de l'administration centrale), demande la suppression des sous-secrétaires d'Etat.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.